C.C.A.S. D'ÉTEL
Place de la République
B.P. 38
56410 ÉTEL

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260429-DE2026_05-DE

DE2026-05

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ÉTEL

Nombre de Membres
En exercice : 14
Présents : 13
Absents : 1
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril 2026, à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune d'Étel, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT.

PRÉSENTS : Messieurs Yvan JOLIVEL-ROBERT, François LE BOURHIS, Philippe PRODHOMME.
Mesdames Roselyne BRAULT-TABAÏ, Coralie MICHEL-LEDUC, Martine LAUWERS, Sophie JEUNET, Anne ROBIN, Mireille LE TREQUESSER, Sophie PELÉ GAUTRAIS, Gaëlle JOUANGUY, Gaëlle LE VISAGE, Sophie LAURENT.

ABSENTS : Dominique LE DIVENAH, procuration de vote à Mme Roselyne BRAULT-TABAÏ.

QUORUM : Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Sophie JEUNET

OBJET : Désignation des membres des commissions « finances et personnel » et « qualité de services et développement » du Groupement de coopération sociale et médico-sociale de la Ria (GCSMS)

Publié ou Notifié le :

Rapporteur : Yvan JOLIVEL-ROBERT

Vu la convention constitutive du GCSMS de la ria du 02 décembre 2015 ;

Vu la délibération 2015-002 adoptant le règlement intérieur du groupement de coopération social et médico-sociale.

Considérant, qu'il convient de désigner 2 membres dans chaque commission du GCSMS.

Le Conseil d'administration propose de désigner les membres suivants :

Commission FINANCES ET PERSONNEL :
- 1 Membre élu : Roselyne BRAULT-TABAI
- 1 Membre nommé : Mireille LE TREQUESSER

Commission QUALITE DE SERVICES ET DEVELOPPEMENT :
- 1 Membre élu : Roselyne BRAULT-TABAI
- 1 Membre nommé : Sophie PELÉ GAUTRAIS

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants,

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260429-DE2026_05-DE

APPROUVE la désignation des membres ci-dessus, aux commissions du GCSMS.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Secrétaire de séance,
Sophie JEUNET

Le Président,
Yvan JOLIVEL-ROBERT

